

TOTAL S.A.
Société anonyme au capital social de 5 944 195 400 euros
2 place Jean Millier – La Défense 6
92400 COURBEVOIE
542 051 180 RCS Nanterre

Assemblée Générale Mixte
du 16 mai 2014

Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions établi en application de l'article L.225-197-4 du Code de commerce

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 et portons à votre connaissance les informations complémentaires requises par ce même article concernant les attributions gratuites d'actions de la Société durant l'année.

Plans d'attribution gratuite d'actions de performance TOTAL

	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013
Date d'Assemblée Générale	16/05/2008	16/05/2008	13/05/2011	13/05/2011	13/05/2011
Date d'attribution	15/09/2009	14/09/2010	14/09/2011	26/07/2012	25/07/2013
Cours de clôture à la date d'attribution	41,615 €	39,425 €	32,690 €	36,120 €	40,005 €
Cours moyen unitaire d'achat des actions par la Société	38,54 €	39,11 €	39,58 €	38,81 €	40,56 €
Nombre total d'actions attribuées gratuitement, dont :	2 972 018	3 010 011	3 649 770	4 295 930	4 464 200
Mandataires sociaux ^(a)	-	240	16 240	53 260	53 400
- C. de Margerie	-	-	16 000	53 000	53 000
- C. Keller ^(b)	n/a	n/a	n/a	n/a	400
- C. Clément ^(c)	n/a	240	240	260	-
Début de la période d'acquisition :	15/09/2009	14/09/2010	14/09/2011	26/07/2012	25/07/2013
Date d'attribution définitive, sous réserve des conditions fixées (fin de la période d'acquisition) :	16/09/2011	15/09/2012	15/09/2013	27/07/2014	26/07/2016
Cession possible à compter du (fin de la période d'obligation de conservation) :	16/09/2013	15/09/2014	15/09/2015	27/07/2016	26/07/2018
Nombre d'actions attribuées gratuitement					
Existantes au 1^{er} janvier 2011	2 954 336	3 000 637			
Notifiées en 2011	-	-	3 649 770		
Annulées en 2011	(26 214)	(10 750)	(19 579)		
Attribuées définitivement en 2011	(2 928 122)	(1 836)	-		
Existantes au 1^{er} janvier 2012	-	2 988 051	3 630 191		
Notifiées en 2012	-	-	-	4 295 930	
Annulées en 2012	832	(32 650)	(18 855)	-	
Attribuées définitivement en 2012	(832)	(2 955 401)	(5 530)	-	
Existantes au 1^{er} janvier 2013	-	-	3 605 806	4 295 930	
Notifiées en 2013	-	-	-	-	4 464 200
Annulées en 2013	-	-	(14 970)	(17 340)	(3 810)
Attribuées définitivement en 2013	-	-	(3 590 836)	(180)	-
Existantes au 31 décembre 2013	-	-	-	4 278 410	4 460 390

(a) Liste nominative des mandataires sociaux ayant cette qualité au cours de l'exercice 2013.

(b) Administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés actionnaires à compter du 17 mai 2013.

(c) Administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés actionnaires jusqu'au 17 mai 2013.

Les actions préalablement rachetées par la Société sur le marché, sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans pour le plan 2013 et de deux ans pour les plans antérieurs, à compter de la date d'attribution. Cette attribution définitive est assortie d'une condition de présence et d'une condition de performance. Par ailleurs, la cession des actions attribuées gratuitement et définitivement ne peut intervenir qu'au terme d'une période de conservation de deux ans à compter de la date d'attribution définitive.

Pour le plan 2013, le Conseil d'administration a décidé que pour les dirigeants (autres que le Président-directeur général), l'attribution définitive de la totalité des actions attribuées est soumise à une condition de présence et à une condition de performance. La condition de performance dispose que le nombre d'actions définitivement attribuées est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé du Groupe relatifs aux exercices 2013, 2014 et 2015. Le taux d'acquisition :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 8% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 8% et inférieure à 16% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 16%.

Le Conseil d'administration a également décidé, sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, que, pour chaque attributaire (autre que le Président-directeur général et les dirigeants) bénéficiant d'un nombre d'actions supérieur à 100 actions, les actions au-delà de ce nombre seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire sous réserve que la condition de performance précédemment définie soit remplie.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé que sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, le nombre d'actions définitivement attribuées au Président-directeur général sera fonction de deux conditions de performance :

- Pour 50% des actions attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'actions attribuées est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé du Groupe relatifs aux exercices 2013, 2014 et 2015. Le taux d'acquisition est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 8%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 8% et inférieure à 16%, et est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 16%.
- Pour 50% des actions attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'actions attribuées est fonction de la moyenne des ROACE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé du Groupe relatifs aux exercices 2013, 2014 et 2015. Le taux d'acquisition est nul si la moyenne des ROACE est inférieure ou égale à 7%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE est supérieure à 7% et inférieure à 15%, et est égal à 100% si la moyenne des ROACE est supérieure ou égale à 15%.

Pour le plan 2012, le Conseil d'administration a décidé que pour les dirigeants (autres que le Président-directeur général), l'attribution définitive de la totalité des actions attribuées est soumise à une condition de présence et à une condition de performance. La condition de performance dispose que le nombre d'actions définitivement attribuées est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé du Groupe relatifs aux exercices 2012 et 2013. Le taux d'acquisition :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 8% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 8% et inférieure à 16% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 16%.

Le Conseil d'administration a également décidé, sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, que, pour chaque attributaire (autre que le Président-directeur général et les dirigeants) bénéficiant d'un nombre d'actions supérieur à 100 actions, les actions au-delà de ce nombre seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire sous réserve que la condition de performance précédemment définie soit remplie.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé que sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, le nombre d'actions définitivement attribuées au Président-directeur général sera fonction de deux conditions de performance :

- Pour 50% des actions attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'actions attribuées est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé du Groupe relatifs aux exercices 2012 et 2013. Le taux d'acquisition est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 8%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 8% et inférieure à 16%, et est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 16%.

- Pour 50% des actions attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'actions attribuées est fonction de la moyenne des ROACE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé du Groupe relatifs aux exercices 2012 et 2013. Le taux d'acquisition est nul si la moyenne des ROACE est inférieure ou égale à 7%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE est supérieure à 7% et inférieure à 15%, et est égal à 100% si la moyenne des ROACE est supérieure ou égale à 15%.

Pour le plan 2011, le Conseil d'administration a décidé que pour les dirigeants (autres que le Président-directeur général), l'attribution définitive de la totalité des actions attribuées est soumise à une condition de présence et à une condition de performance. La condition de performance dispose que le nombre d'actions définitivement attribuées est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé du Groupe relatifs aux exercices 2011 et 2012. Le taux d'acquisition :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Le Conseil d'administration a également décidé, sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, que, pour chaque attributaire (autre que le Président-directeur général et les dirigeants) bénéficiant d'un nombre d'actions supérieur à 100 actions, les actions au-delà de ce nombre seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire sous réserve que la condition de performance précédemment définie soit remplie.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé que sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, le nombre d'actions définitivement attribuées au Président-directeur général sera fonction de deux conditions de performance :

- Pour 50% des actions attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'actions attribuées est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé du Groupe relatifs aux exercices 2011 et 2012. Le taux d'acquisition est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18%, et est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.
- Pour 50% des actions attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'actions attribuées est fonction de la moyenne des ROACE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé du Groupe relatifs aux exercices 2011 et 2012. Le taux d'acquisition est nul si la moyenne des ROACE est inférieure ou égale à 6%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE est supérieure à 6% et inférieure à 15%, et est égal à 100% si la moyenne des ROACE est supérieure ou égale à 15%.

En raison de l'application des conditions de performance, ces taux d'acquisition ont été de 100% pour le plan 2011. Pour rappel, ces taux d'acquisition ont été de 100% pour les plans 2009 et 2010.

Plan mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL

Le Conseil d'administration a décidé, le 21 mai 2010, la mise en œuvre et les conditions d'un plan mondial d'attribution gratuite d'actions aux salariés du Groupe (de Total S.A. ou d'une société ou groupement d'intérêt économique dont le capital est détenu, directement ou indirectement, à plus de 50% par Total S.A.). Au 30 juin 2010, chaque salarié a reçu des droits à 25 actions gratuites.

L'attribution définitive est soumise à une condition de présence pendant la période d'acquisition du plan. En fonction des pays dans lesquels les sociétés du Groupe sont situées, la période d'acquisition est soit de 2 ans suivie d'une période de conservation de 2 ans pour les pays avec une structure 2+2, soit de 4 ans sans période de conservation pour les pays avec une structure 4+0. Par ailleurs, les actions attribuées ne sont pas soumises à une condition de performance.

A l'issue de la période d'acquisition, les actions attribuées seront des actions nouvelles provenant d'une augmentation de capital de Total S.A. réalisée par incorporation de réserves ou de primes d'émissions.

Le Président Directeur Général a constaté le 2 juillet 2012 la création et l'attribution définitive de 1 366 950 actions aux bénéficiaires désignés à l'issue de la période d'acquisition de deux ans.

	Plan 2010 (2+2)	Plan 2010 (4+0)	Total
Date d'Assemblée générale	16/05/2008	16/05/2008	
Date d'attribution ^(a)	30/06/2010	30/06/2010	
Nombre total d'actions attribuées gratuitement, dont :	1 506 575	1 070 650	2 577 225
- mandataires sociaux ^(b)	50	-	50
- C. Keller	25	-	25
- C. Clément	25	-	25
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	01/07/2012	01/07/2014	
Cession possible à compter du	01/07/2014	01/07/2014	
Nombre d'actions attribuées gratuitement			
Existantes au 1^{er} janvier 2011	1 508 650	1 070 575	2 579 225
Notifiées	-	-	-
Annulées	(29 175)	(54 625)	(83 800)
Attribuées définitivement	(475)	(425)	(900)
Existantes au 1^{er} janvier 2012	1 479 000	1 015 525	2 494 525
Notifiées	-	-	-
Annulées	(111 725)	(40 275)	(152 000)
Attribuées définitivement ^(c)	(1 367 275)	(350)	(1 367 625)
Existantes au 1^{er} janvier 2013	-	974 900	974 900
Notifiées	-	-	-
Annulées	100	(101 150)	(101 050)
Attribuées définitivement	(100)	(275)	(375)
Existantes au 31 décembre 2013	-	873 475	873 475

(a) L'attribution du 30 juin 2010 a été décidée par le Conseil d'administration du 21 mai 2010.

(b) Liste nominative des mandataires sociaux ayant cette qualité au cours de l'exercice 2013.

(c) Attribution définitive de 1 366 950 actions aux bénéficiaires désignés à l'issue de la période d'acquisition de deux ans.

Attribution d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil d'administration a décidé, dans le cadre de l'attribution le 25 juillet 2013 d'actions de performance TOTAL, que le Président-Directeur Général sera tenu de conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de ses fonctions, 50 % des plus-values d'acquisition nettes des impôts et contributions afférentes des actions du présent plan. Lorsque le Président-Directeur Général détiendra une quantité d'actions (sous forme d'actions ou de parts de fonds communs de placement investis en titres de la Société) représentant cinq fois la partie fixe de sa rémunération annuelle brute alors en vigueur, ce pourcentage sera égal à 10 %. Si cette condition n'est plus remplie, l'obligation de conservation de 50 % précitée devra s'appliquer à nouveau. La condition de performance du Président-Directeur Général est détaillée en page 2 du présent rapport spécial.

En outre, le Président-Directeur Général s'est engagé à ne pas recourir à des instruments de couverture sur l'ensemble des actions qui lui ont attribuées à ce jour par TOTAL S.A. Depuis le 30 octobre 2012, cette disposition est inscrite dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Actions de performance TOTAL attribuées à Christophe de Margerie, Président-Directeur Général de TOTAL S.A.

	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013	Total
Date d'Assemblée Générale	13/05/2011	13/05/2011	13/05/2011	
Date d'attribution	14/09/2011	26/07/2012	25/07/2013	
Cours de clôture à la date d'attribution	32,690 €	36,120 €	40,005 €	
Cours moyen unitaire d'achat des actions par la Société	39,58 €	38,81 €	40,56 €	
Actions attribuées par le Conseil d'administration	16 000	53 000	53 000	122 000
Début de la période d'acquisition :	14/09/2011	26/07/2012	25/07/2013	
Date d'attribution définitive, sous réserve des conditions fixées (fin de la période d'acquisition) :	15/09/2013	27/07/2014	26/07/2016	
Cession possible à compter du (fin de la période d'obligation de conservation) :	15/09/2015	27/07/2016	26/07/2018	
Attribuées définitivement en 2013	16 000	-	-	16 000

Actions de performance TOTAL attribuées durant l'année aux mandataires sociaux (Attribution réalisée le 25 juillet 2013, par décision du Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 25 juillet 2013)

Christophe de Margerie, Président-Directeur Général de TOTAL S.A. a bénéficié d'une attribution de 53 000 actions de performance décidée par le Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 25 juillet 2013.

Charles Keller, administrateur de TOTAL S.A. salarié représentant les salariés actionnaires à compter du 17 mai 2013, a bénéficié d'une attribution gratuite de 400 actions décidée par le Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 25 juillet 2013.

Actions de performance TOTAL attribuées durant l'année à chacun des dix salariés de TOTAL S.A. non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé (Attribution réalisée le 25 juillet 2013, par décision du Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 25 juillet 2013)

Nom du salarié	Nombre d'actions attribuées
Y-L. Darricarrère	34 000
P. de La Chevardière	30 000
J-J. Guilbaud	26 000
P. Boisseau	22 500
P. Pouyanné	22 500
P. Herbel	13 300
F. Viaud	11 500
J. Marraud des Grottes	11 100
A. Breuillac	11 100
M. Blaizot	11 100

Actions TOTAL attribuées définitivement aux mandataires sociaux durant l'année 2013, au titre du plan d'attribution gratuite d'actions décidé par le Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 14 septembre 2011

Christophe de Margerie, Président-Directeur Général de TOTAL S.A. avait bénéficié de l'attribution gratuite de 16 000 actions décidée par le Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 14 septembre 2011.

Claude Clément, administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés actionnaires jusqu'au 17 mai 2013, avait bénéficié de l'attribution gratuite de 240 actions décidée par le Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 14 septembre 2011.

Actions TOTAL attribuées définitivement durant l'année 2013, au titre du plan d'attribution gratuite d'actions décidé par le Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 14 septembre 2011, à chacun des dix salariés de TOTAL S.A. non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé

Nom du salarié	Nombre d'actions attribuées définitivement
Y-L. Darricarrère	13 500
P. de La Chevardière	12 000
M. Bénézit	11 000
J-J. Guilbaud	11 000
P. Pouyanné	7 000
P. Boisseau	7 000
P. Herbel	6 100
A. Tricoire	5 700
J. Marraud des Grottes	5 600
M. Blaizot	5 600

NB : dans l'hypothèse où l'information ci-dessus était rapportée au niveau de l'ensemble des sociétés du Groupe et non plus seulement au niveau de TOTAL S.A., un salarié des sociétés du Groupe autre que TOTAL S.A. figurerait dans cette liste des attributions définitives les plus élevées : François Cornélis pour 12 500 actions.